

## Séance du 6 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUCLOS James, Maire, suivant convocation du 31/08/2023.

Etaient présents : Mrs DUCLOS, LEMERCIER, LEMIESZ

Mmes MAUGER, MESTRE, VITTECOQ-WOLFF.

formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Absent : Mme TIHY, Mrs PEPIN, CHEVAUX, PREVOST

Mme VITTECOQ WOLFF Victoria est élue secrétaire.

Ouverture de la séance à 18h30.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si des remarques sont à apporter au PV du conseil municipal du 28 juin 2023. Aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

### Délibération fongibilité des crédits à 7,5% M57 Exercice 2023 :

La mise en place du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 permet à monsieur le Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le conseil municipal autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe (avec un maximum de 7.5 %), les taux choisis pouvant être différents selon les sections.

Il est demandé au conseil d'approuver la fongibilité des crédits au taux de 7.5 % en fonctionnement et en investissement.

Approbation à l'unanimité.

### Délibération désignation référent déontologue :

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a prévu la possibilité pour chaque élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de la charte prévue à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Le centre de gestion de l'Eure ne prévoit pas la réalisation de la mission de référent déontologue des élus locaux, il propose cependant la possibilité aux collectivités de l'Eure de recourir à 2 référents déontologues qui sont Philippe BOETON, ancien premier conseiller à la chambre régionale des comptes de Normandie et

Sylvie CALENTIER, ancienne directrice des marchés publics à la Métropole Rouen Normandie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner les référents déontologue pour les élus locaux de ST BENOIST DES OMBRES.

Acceptation à l'unanimité de Philippe BOETON et Sylvie CALENTIER comme référents déontologues.

Délibération approbation des statuts du syndicat Eure Normandie Numérique :

La plateforme numérique du Département utilisée par la commune pour envoyer les délibérations et autres actes au contrôle de légalité de la Préfecture ne sera plus accessible à compter du 31 décembre 2023. Le syndicat mixte ouverte Eure Normandie Numérique propose une plateforme avec les mêmes fonctionnalités. Le coût de cette plateforme est de 0,10 € par habitant par an. Il sera possible de l'utiliser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Monsieur le Maire demande l'approbation pour adhérer à ce syndicat et approuver ces statuts

Acceptation à l'unanimité

Délibération enherbement des allées principales du cimetière et autorisation de demande de subvention :

La repousse rapide des mauvaises herbes du cimetière pose beaucoup de questions. L'action bénévole du 12 juillet a été fructueuse mais les effets positifs ont très vite disparu. Monsieur le Maire propose de végétaliser les allées principales du cimetière à l'aide d'un mélange de fétuques à pousse très lente. L'entreprise SARL ESPACE VERT GUERNON, en charge de l'entretien de la commune, a proposé un devis de 2 700 € HT soit 3 240 € TTC pour l'évacuation des gravillons et la végétalisation.

Ces travaux sont subventionnables. L'agence de la ruralité du département de l'Eure contribue à hauteur de 30 %.

Acceptation des travaux de végétalisation et de la demande de subvention au conseil départemental à l'unanimité.

Informations PLUi :

Monsieur le Maire rappelle que les travaux concernant le PLUi avancent. Une première réunion de groupe de travail a lieu le 17 octobre en journée. Une réunion publique est fixée le 20 novembre de 18h à 21h.

Le cabinet d'étude missionné par la CCLPA viendra à la mairie rencontrer monsieur le maire le 21 septembre.

Questions diverses :

Monsieur le Maire a proposé au SIEGE en programmation des travaux 2024 le passage au led des candélabres.

Mise en place de la taxe incitative des ordures ménagères en 2024.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de l'association des papillons blancs pour la subvention communale.

Point propreté : l'incivilité de certaines personnes sont problématiques. Des cartons/verres/et autres sont généralement au sol. Il est proposé de retirer la poubelle.